

INTRODUCTION

Aperçu historique sur l'Activisme

CHAPITRE PREMIER

Le Gouvernement Général allemand organise la Flamenpolitik.

Dès son installation, le Gouvernement Général allemand en Belgique prend une série de mesures destinées à concentrer tous les pouvoirs entre ses mains et à contrôler l'opinion publique.

L'Organisation de
l'occupation

La censure est instituée pour tous les écrits (13 octobre 1914); les Gouverneurs de province sont remplacés par des Gouverneurs militaires allemands, assistés de Présidents pour l'Administration Civile (3 décembre 1914); les Commissaires d'arrondissement par des Kreischefs assistés de Commissaires civils (8 février 1915); dans chaque commune est installée une Kommandantur militaire.

Enfin les Conseils provinciaux se voient retirer la faculté de se réunir de plein droit (2 juin 1915).

Dès lors, l'occupant est maître du pouvoir exécutif; quant au pouvoir législatif, il n'en reste évidemment rien; le Gouverneur Général s'est attribué les pouvoirs exercés par le Roi (13 octobre 1914) et, en vertu de ces pouvoirs, a organisé par voie d'arrêtés un système administratif nouveau et sortant tout à fait du cadre des lois belges.

C'est ainsi que les Gouverneurs, Kreischefs et Commandants, se voient conférer le droit de prendre des arrêtés, d'édicter des peines et de juger les infractions commises contre leurs décisions, chacun dans sa sphère; pour les Gouverneurs, le droit d'édicter des peines est illimité (5 février 1915) (1).

L'occupation ainsi organisée, l'autorité allemande va mettre à exécution son programme politique.

Le Général von BISSING a des visées très nettes : La Belgique doit être annexée à l'Allemagne.

Comment cette annexion devra-t-elle être réalisée ? Il est trop tôt pour le prévoir. Mais une chose est certaine, c'est qu'elle devra être le résultat d'une politique de force; que l'Allemagne devra se prononcer en vertu du droit de conquête sans se laisser aller à ce que von BISSING appelle la « politique de réconciliation », que le Gouvernement allemand avait pratiquée en Alsace-Lorraine.

(1) Les dates entre parenthèses indiquent la parution des ordonnances au *Bulletin des Lois et Arrêtés*.

Le Gouverneur Général se rend compte des difficultés de toute espèce qu'il rencontrera dans la réalisation de cette politique d'annexion. Pour les diminuer, il nouera des liens avec des hommes d'action en Belgique. Il cherchera à exploiter la situation linguistique du pays et fera une « politique flamande » (1).

Les premiers rapports qu'il noue — il nous l'apprend par sa lettre à STRESEMANN — sont des rapports secrets.

Il entre immédiatement en relations avec le pasteur hollandais pannerlandiste DOMELA NIEUWENHUYSE (2), qui réside à Gand, l'un des membres les plus actifs de l'Algemeen Nederlandsch Verbond, et qui, malgré sa nationalité étrangère, avait pris une large part dans le conflit linguistique en Belgique avant la guerre.

DOMELA, dès octobre 1914, a groupé chez lui quelques flamingants notoires (KIMPE, L. PICARD, MINNAERT) et avec eux, a créé l'Association Nationaliste Jong Vlaanderen qui, à partir de février 1915, édite le journal activiste *De Vlaamsche Post*.

Pendant la même année 1915, une autre Association flamingante qui va jouer un rôle de premier plan dans l'activisme, est fondée à Courtrai : Volksopeuring (Relèvement du Peuple).

De même que Jong Vlaanderen a été fondée par un pasteur hollandais, Volksopeuring se constitue sous le patronage de hautes personnalités hollandaises : l'Archevêque d'Utrecht VAN DE WETERING, le Ministre d'Etat de SAVORNIN LOHMAN, le Baron RENGERS (3).

Dans le courant du même mois de février 1915, le Ministère de la Guerre de Berlin entreprend l'organisation du Nationalisme flamand dans les camps de prisonniers belges en Allemagne : les Flamands sont séparés des Wallons et groupés dans des camps spéciaux : Osnabruck, Alten Grabow, Soltau, Gustrow, Magdebourg. Le professeur BEYERLÉ, de l'Université de Gœttingue, est chargé de la direction de la Flamenpolitik dans ces camps (4).

Peu avant, au mois de janvier, d'après les instructions expresses du Chancelier de l'Empire, une Commission pour les Affaires flamandes a été créée au Gouvernement Général, à Bruxelles. Présidée par le Chef de l'Administration Civile SCHAIBLE, elle comprend les représentants du Gouvernement Général et de l'Administration Civile et des « membres étrangers ».

Lorsque, le 13 février 1915, la Section Politique (Politische Abteilung) est instituée près du Gouverneur Général, la Commission pour la Flamenpolitik y est rattachée (5).

Immédiatement, la Section Politique se met en liaison avec des personnalités pangermanistes, et le 18 juin 1915 une première prise de contact a lieu à Bruxelles. Les Allemands sont : GERSTENHAUER, attaché alors à la Kommandantur d'Anvers (et qui jouera dans la suite un grand rôle dans la politique flamande), le lieutenant BLUNCK, de la Kommandantur de Bruxelles, le Dr RIETH de la Politische Abteilung, le capitaine SIMONS, de passage à Bruxelles; du côté flamand, un prêtre V..., le professeur LAMBRECHTS, l'avocat BOGAERTS, le journaliste VAN BERGEN, qui deviendront tous trois membres du Conseil de Flandre, d'autres encore (6).

(1) Testament de von Bissing et sa lettre du 14 janvier 1917 à Stresemann, pp. 467 et 472.

(2) Les rapports de von Bissing avec Domela sont signalés dans la lettre de von Bissing à l'Empereur, du 6 avril 1917, p. 469.

(3) Ces personnalités donneront d'ailleurs leur démission dans la suite.

(4) Pages 395 et suiv.

(5) Rapport du baron von der Lancken, février-avril 1915, p. 473.

(6) Procès-verbal de cette séance, p. 421.

Fondation de Jong
Vlaanderen.
Octobre 1914.

Fondation
de Volksopeuring.

La Flamenpolitik
dans les camps de
prisonniers.

Création de la Com-
mission pour les
Affaires flamandes
Janvier 1915.

Premiers contacts.
18 juin 1915.

L'abbé V... expose que, à son avis, il faut, pour gagner le peuple flamand à l'annexion, lui démontrer que la « victoire de l'Angleterre et de la France serait le triomphe de la franc-maçonnerie, que la victoire de la Russie schismatique et de l'Italie maçonnique aurait la signification d'une défaite de la papauté. » Le peuple flamand cependant a la haine de l'Allemagne, il est naturellement tourné vers la France. Il faut donc couper ses attaches avec la civilisation française et mener avec énergie la flamandisation de l'enseignement. Telles sont les conclusions de cette séance au cours de laquelle la politique flamande est immédiatement envisagée comme devant amener l'annexion de la Flandre à l'Allemagne.

Le programme se précise.

Avant de s'engager dans une voie qui va l'amener à violer la Constitution belge et l'article 43 de la Convention de La Haye, le Gouverneur Général von BISSING désire mettre sa responsabilité à couvert. Au mois de juillet 1915, il convoque à Bruxelles un congrès de juristes allemands (1) pour les consulter sur l'étendue de ses droits; d'éminents jurisconsultes : KAHL, de l'Université de Berlin, LABAND de Strasbourg, ZITELMANN de Bonn, d'autres encore, sont unanimes à déclarer que « les habitants du territoire occupé n'ont pas à l'égard de l'Etat occupant des droits qui puissent imposer une limitation quelconque à cet Etat ».

Congrès de Juristes
allemands.
Juillet 1915.

Von BISSING se voit donc donner blanc-seing pour prendre toute mesure capable de mener à bien son programme politique.

Nous ne possédons pas les procès-verbaux des réunions qui eurent lieu entre Allemands et activistes depuis juin 1915. Nous savons que de nouvelles séances furent convoquées (2). Nous savons aussi qu'un Comité Central activiste fut constitué, dont Aug. BORMS, A. FAINGNAERT, L. BRULEZ, VAN DE VELDE (tous futurs membres du Conseil de Flandre), firent partie. Le Comité se réunissait à la Maison Flamande, à Bruxelles (Grand'Place). Il était en rapport constant, avec la Section Politique, sa correspondance jouissait de la franchise de port et était distribuée par les soins de l'Autorité allemande, comme correspondance d'Etat (Reichsdienstsache) (3).

Comité Central acti-
viste.

Ainsi donc, la politique de von BISSING est menée de commun accord par la Politische Abteilung et par les activistes flamands : ne les voyons-nous pas, dès la séance du 18 juin 1915, s'engager à fournir des renseignements à la Section Politique, notamment en matière scolaire ?

Cette collaboration amène la publication d'une série d'arrêtés allemands relatifs à l'interprétation de la loi belge de 1914 sur le régime linguistique dans l'enseignement primaire (25 février, 22 avril, 29 avril, 30 avril 1916).

La publication du premier de ces arrêtés, le 25 février 1916, marque une nouvelle étape dans le développement de la politique annexionniste. Jusqu'à ce moment elle a été secrète, elle va dorénavant se révéler publiquement : le 17 mars 1916, KIMPE écrit dans le *Vlaamsche Post* : « La Belgique a été pendant 85 années, tant au point de vue intellectuel que matériel, le vampire de la Flandre et deviendra son assassin si jamais elle reparait ». Jong-Vlaanderen vient de proclamer son programme nettement anti-belge.

L'activisme entre en
scène.

(1) MAURICE VAUTHIER, *Deux Congrès de Juristes allemands à Bruxelles pendant l'occupation. Académie Royale de Belgique. Classe des let. res.* Séance du 7 juillet 1915, pp. 451-464.

(2) Le procès verbal de la séance du 18 juin 1915 signale que la séance suivante aura lieu à huitaine.

(3) Voir à ce sujet la lettre de A. Faingnaert à A. Borms, du 7 août 1916, p. 423.

De même Volksopbeuring entre en scène, organise des collectes dans les villes flamandes, et d'emblée crée un conflit avec les autorités belges. MEERT, futur membre du Conseil de Flandre, est à ce moment secrétaire de l'œuvre; il ne croit point nécessaire de faire autoriser sa collecte, ainsi que la loi belge l'exige, par les pouvoirs communaux, mais obtient directement l'autorisation de l'Administration Civile allemande.

Le parquet intervient à Gand; H. MEERT est prié de passer par le Cabinet du Procureur du Roi afin de donner des explications, mais aussitôt le Substitut qui a signé cette convocation, M. Paul WOUTERS, est arrêté à l'intervention du nommé MEERT, accusé d'avoir empêché les collectes autorisées par l'Administration allemande, et déporté en Allemagne (1).

Ces petits faits nous révèlent les rapports étroits qui se sont établis entre le Gouvernement Général et un noyau de pangermanistes. Depuis de longs mois, le Gouverneur s'est efforcé de rassembler autour de lui un groupe d'intellectuels prêts à se mettre à la tête du mouvement nationaliste. Assuré enfin du concours d'une trentaine de Flamands et de quelques Hollandais, il annonce son intention de rouvrir l'Université de Gand en la transformant en une Université flamande.

Invités à collaborer à l'œuvre du Gouverneur, les professeurs de Gand s'y sont formellement refusés. De leur côté, les principaux hommes politiques et littérateurs flamands qui, avant la guerre, réclamaient la flamandisation de l'Université de Gand, protestent auprès du Gouverneur contre son immixtion dans une question purement belge (2). Cette protestation n'amène d'autre résultat que la réponse du Gouverneur Général au député FRANCK, lui annonçant qu'il sévira avec rigueur contre quiconque voudrait empêcher étudiants ou professeurs de collaborer à la formation de l'Université flamande.

Peu après, le 15 mars 1916, le Gouverneur Général décrète la flamandisation de l'Université de Gand et, afin d'intimider le corps professoral, fait déporter les professeurs PIRENNE et FREDERICQ. La réponse ne se fait pas attendre: le 31 mars, les professeurs de l'Université de Gand, sauf sept d'entre eux, font savoir au Gouverneur qu'ils se solidarisent entièrement avec leurs collègues déportés (3).

La flamandisation de l'Université de Gand est un acte politique de toute première importance. Le Chancelier de l'Empire allemand lui-même souligne sa signification dans un discours, qu'il prononce le 5 avril 1916 au Reichstag: « L'Allemagne, déclare-t-il, ne peut pas abandonner de nouveau la race flamande à la francisation, elle lui assurera un développement sain et large en concordance avec ses riches dispositions nationales et son caractère propre sur la base de la langue néerlandaise. »

La nouvelle Université fut inaugurée le 21 octobre 1916 par le Gouverneur Général von BISSING; elle comptait 40 étudiants et 36 professeurs; parmi ceux-ci, 7 professeurs de l'ancien corps académique (4). Le même jour, les déportations ouvrières sévissaient à Gand pour la première fois. Le brillant cortège du Général von Bissing, des autorités allemandes et des professeurs activistes, rencontra au coin de la rue des Dominicains, la misérable bande des réquisitionnés, dirigés sur l'Allemagne, *manu militari* (5).

(1) Voir à ce sujet J. PIRENNE et M. VAUTHIER, *La législation et l'administration allemandes en Belgique*, pp. 231 et suivantes.

(2) HEYSE, *Index Documentaire*, pp. 23-25.

(3) IDEM, *ibid.*, pp. 8-9.

(4) En 1918, l'Université de Gand compta 417 élèves dont 1/3 remplissaient les conditions d'inscription à l'Université; 236 y étaient irrégulièrement inscrits, dont 15 étrangers; 66 se présentèrent à l'examen. (HEYSE, *Index Documentaire*, p. 37).

(5) TH. HEYSE, *Index*, p. 132.

Au cours de l'inauguration, le Gouverneur von BISSING (1) n'hésita pas à se proclamer le chef du mouvement flamand : « Dans tout le pays, déclara-t-il, l'ouverture de l'Université de Gand sera saluée avec joie, car on y verra la preuve de la politique flamande représentée par moi. »

Le 24 octobre 1916, les locaux furent solennellement remis aux nouvelles autorités académiques. BORMS fit à cette occasion sa première déclaration publique (2).

Le masque est définitivement jeté. La politique séparatiste entre dans la période d'exécution :

Le 25 octobre 1916, le Ministère des Sciences et des Arts est divisé en deux sections, l'une flamande, l'autre wallonne. TACK, qui vient d'être nommé professeur à l'Université de Gand, est mis à la tête de la Direction de l'enseignement supérieur pour le pays flamand. Il va être dorénavant un des principaux instruments de la politique séparatiste allemande en Belgique.

Le nationalisme flamand est entré en scène. Aussitôt il donne des gages publics de sa fidélité à l'Allemagne. L'armée allemande vient de remporter des succès importants en Roumanie. « Jong Vlaanderen » qui représente la politique de l'Indépendance de la Flandre, envoie, le 7 décembre 1916, une lettre de félicitations au Maréchal von HINDENBURG.

« C'est avec la plus grande joie et le plus grand enthousiasme, y lit-on, que les Flamands d'ici ont appris la nouvelle de la chute de Bucarest. L'éclatante victoire des puissances centrales constitue la preuve de la victoire finale de l'Allemagne qui délivrera ainsi les Flamands à tout jamais des chaînes de toute oppression, l'oppression belge incluse. »

Cette lettre fut-elle considérée par l'autorité allemande comme trop ambiguë, la répudiation de « toute oppression » parut-elle exclure l'idée de l'annexion de la Flandre par l'Allemagne ? Probablement, car peu de jours après, le 14 janvier 1917, une nouvelle adresse fut envoyée au Maréchal von HINDENBURG. Elle donnait cette fois entière satisfaction au Gouverneur Général. La voici :

« Excellence,

» Profondément ému par les admirables faits de guerre que l'armée allemande, en concours avec ses alliés, vient de nouveau d'accomplir en Wallachie, le mouvement national « Jeune Flamand » se sent obligé d'exprimer à Votre Excellence, Commandant en chef, ses sincères remerciements, et de lui rendre hommage ! En écrasant les ennemis de l'Allemagne dans l'Est, vous préparez la route qui mène à la victoire dans l'Ouest ! »

L'adresse était signée par deux Hollandais : le pasteur DOMELA NIEUWENHUYSE et GODÉE MOLSBERGEN, qui avait accepté une chaire à l'Université de Gand, ainsi que par un Belge, EGGEN, lui aussi professeur à Gand.

Ces manifestations de loyalisme vis-à-vis de l'Allemagne apparaissent comme pleines de signification. Il ne faut pas oublier, en effet, que les premières déportations d'ouvriers belges ont commencé en octobre 1916. Le pays tout entier est profondément endeuillé. Le Cardinal MERCIER, les notables, le barreau, etc... font entendre de solennelles protestations. Dans les pays neutres même, où l'opinion est si difficile à émouvoir, des protestations s'élèvent. Comment vont réagir les nationalistes flamands ? Est-il encore possible de faire appel à

Division du Ministère des Sciences et des Arts.
25 octobre 1916.

Jong Vlaanderen
félicite
Hindenburg.

(4) HEYSE, *Index Documentaire*, p. 9.

(1) IDEM, *ibid.*, p. 107.

leur concours alors que, dans les deux Flandres, les déportations sévissent avec la plus grande rigueur (1) ?

L'attitude des nouveaux professeurs de l'Université de Gand qui, lors de la cérémonie d'inauguration (21 octobre 1926) rendent un hommage public à von BISSING; les adresses de « Jong Vlaanderen » félicitant et remerciant HINDENBURG, l'un des grands coupables des déportations ouvrières, rassurent l'autorité allemande. Si le travail forcé, imposé au peuple flamand, ne les éloigne pas de l'Allemagne, c'est que rien désormais ne pourra les en détacher.

Le moment est venu de faire le pas décisif.

Le 7 janvier 1917, 46 hommes de confiance se réunissent au Ministère de l'Instruction publique sous la présidence de TACK. Le programme nationaliste est élaboré, d'accord avec la section politique du Gouvernement Général (2) et condensé dans cette formule :

« Les Flamands en Belgique exigent pour la Flandre une indépendance complète et absolue, un gouvernement autonome et le développement immédiat de toutes les mesures qui peuvent faire atteindre ce but. »

Un comité exécutif est élu, chargé de la convocation d'une assemblée plus importante de délégués du mouvement flamand activiste pour le 4 février 1917.

Dans son rapport au Gouvernement allemand, von der LANCKEN insiste sur l'importance politique de la réunion du 4 février 1917. « Les dirigeants du mouvement activiste, écrit-il, sortent ainsi du cadre de la constitution de l'Etat belge et affirment leur volonté de l'établissement d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle forme d'Etat pour la Flandre et éventuellement pour la Belgique, si l'Allemagne y prête la main. » Et il ajoute : « L'intention des chefs est de faire émettre par l'assemblée le vœu que le Comité à nommer par elle soit reçu par M. le Gouverneur Général et par M. le Chancelier, pour leur soumettre ses décisions et commencer des pourparlers à ce sujet. »

Au reçu de cet important rapport, M. ZIMMERMANN, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères, télégraphie au maréchal HINDENBURG :

« Les hommes de confiance des régions d'Etape et d'opérations, convoqués à Bruxelles par les Chefs flamands, peuvent être considérés comme sûrs... Je demande que l'on insiste auprès de la Direction Supérieure de l'Armée, afin que les Chefs flamands... obtiennent un permis de voyage. » (Télégramme du 1^{er} février 1917.) (3)

Les passeports sont accordés et, le 4 février 1917, se tient à Bruxelles la séance au cours de laquelle va se constituer le Conseil de Flandre.

(1) Sur les déportations, voir F. PASSELECQ, *op. cit.*

(2) Rapport du Baron von der Lancken qui, le 25 janvier 1917, annonce à Berlin la convocation du Landdag pour le 4 février et la proclamation d'un programme élaboré à la Politische Abteilung, p. 476.

(3) P. 476.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16